



HAL
open science

David Ferrand, éditeur, ami et co-auteur des œuvres de Jean Auvray (1580?-1624)

Sandra Cureau

► To cite this version:

Sandra Cureau. David Ferrand, éditeur, ami et co-auteur des œuvres de Jean Auvray (1580?-1624). L'éditeur à l'oeuvre: reconsidérer l'auctorialité (fin XVe-XXIe siècle), Dominique Brancher; Gaëlle Burg; Giovanni Berjola, Oct 2018, Bâle, Suisse. hal-03850164

HAL Id: hal-03850164

<https://hal.science/hal-03850164v1>

Submitted on 7 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

David Ferrand, imprimeur, éditeur
et co-auteur des œuvres de Jean Auvray (1580 ?-1624)

Les œuvres de Jean Auvray (1580 ?-1624), poète rouennais, ont de quoi déconcerter le lecteur moderne par leur variété et le déroutant désordre sous lequel elles lui apparaissent d'abord. Le sieur Auvray a en effet publié des pièces mêlées, de registres et de genres traditionnellement distincts. Il faut donc accepter qu'un même auteur ait pu écrire dans le même temps des chants royaux ou des odes à la Vierge Marie et des épigrammes licencieuses, des sonnets misogynes et des imprécations furieuses « Contre une dame trop maigre », « Contre quelques poétastres », ou ce pauvre « avocat de Montauban » voué aux pires supplices d'un enfer peuplé de créatures monstrueuses. La variété de cette production poétique a longtemps mis en doute l'hypothèse que ces textes avaient bien été composés par un seul auteur. La date de sa mort en effet, restée longtemps une énigme – désormais levée – a constitué un obstacle à l'établissement sûr de sa bibliographie, car notre homme avait des homonymes, auteurs comme lui et quasi contemporains. S'ajoutaient à cela d'autres obstacles : poète obscur, car poète régional et sans protecteur identifié, n'ayant probablement connu qu'un rayonnement limité hors de sa sphère géographique d'origine (la Normandie), n'ayant laissé que peu de traces dans les archives, Jean Auvray n'est qu'un nom apposé sur les livres imprimés sous ce patronyme. Et pourtant son œuvre est volumineuse... et foisonnante !

Un ordre relatif s'esquisse cependant lorsque l'on prend la peine d'inventorier l'ensemble de sa production, une ligne de partage apparaissant entre les deux versants de sa production, qui permet de distinguer les *Œuvres saintes* (titre du recueil rassemblant toutes ses pièces chrétiennes) des œuvres profanes (amourettes, satires, tragicomédies, élégies, etc.) réunies dans un autre recueil tout aussi volumineux : *Le Banquet des Muses*, publié en 1623. Telle fut en tout cas la première impression qui s'imposa à nous au moment d'éditer ses *Œuvres poétiques complètes*¹. Soulignons d'emblée que ces deux gros volumes qui paraissent former, en condensant l'ensemble des textes imprimés, les deux volets complémentaires de ses œuvres complètes, parurent tous deux chez le même imprimeur : David Ferrand, établi à l'époque qui nous intéresse « rüe aux Juifs, près le Palais, à Rouen ». Il convient ici de rappeler une évidence. Éditer, c'est d'abord ordonner. Pour éditer des œuvres « complètes », la question de l'ordre des pièces, de leur place, des variantes devient cruciale : il s'agit d'éviter les doublons, de bien choisir la ou les éditions de référence. Idéalement seront retenues celles qui seront jugées les plus conformes aux dernières « intentions de l'auteur » ou supposées telles. Bien que cette représentation des « intentions de l'auteur » soit délicate à manier car spéculative, l'éditeur critique, aujourd'hui comme hier, dans la mesure où il décide de réunir les textes d'un même « auteur » au sein d'un livre, peut difficilement éviter de la convoquer, notamment lorsqu'il doit faire un choix entre deux états d'un texte, sans savoir précisément si l'un de ces deux états avait la préférence de l'auteur ou non. En effet, éditer les poèmes d'Auvray pose toutes les difficultés habituelles : ses œuvres ont pour la plupart connu plusieurs éditions de son vivant mais certaines ont paru posthumes car elles furent publiées à l'instigation de son dernier imprimeur et ami David Ferrand. Le travail d'ordonnement opéré par l'éditeur et ses choix se superposent dans ce cas ou se substituent même parfois à ceux du poète.

Car pour nous aujourd'hui, dans le cas d'Auvray comme de la plupart de ses contemporains, le seul accès à l'œuvre, en l'absence d'autres traces et notamment de manuscrits autographes, passe par l'imprimé et les indices que celui-ci peut livrer. Ce fait nous ramène, on l'aura compris, au travail réalisé par son principal éditeur et imprimeur, David Ferrand, au rôle qu'il a pu jouer dans la genèse éditoriale des œuvres de Jean Auvray voire dans la genèse et la composition même de celles-ci.

Plusieurs raisons motivent l'intérêt suscité par le travail de cet éditeur singulier. En premier lieu, son témoignage, car c'est lui qui nous met sur la piste en se présentant après la mort d'Auvray, comme son ami et son exécuteur testamentaire. Or si l'on comprend bien tout l'intérêt en termes d'image et de publicité que peut revêtir une telle déclaration – l'imprimeur s'arrogeant ainsi la qualité de seul dépositaire de l'œuvre de l'ami (il en a dès lors l'exclusivité) et profitant de cette exclusivité pour faire seul paraître ses œuvres « fidèlement » à l'esprit de l'auteur – elle suggère dans le même temps une relation singulière entre le poète et son imprimeur.

C'est de cette relation, de ce qu'elle laisse deviner du travail de l'un et de l'esprit de l'autre, qu'il va être question dans les lignes qui suivent.

Pour la connaître ou la deviner, nous disposons de deux principaux faisceaux d'indices : ceux qui affluent dans les textes liminaires et paratextuels (avis au lecteur, note de l'imprimeur, note de l'auteur, etc.),

¹ Ce travail d'édition, qui a constitué l'objet principal de notre thèse de doctorat dirigée par Patrick Dandrey (Paris-Sorbonne), soutenue en 2011, vient d'être publié : Jean Auvray, *Œuvres poétiques complètes*, éd. Sandra Cureau, Paris, Hermann, 2018 (Bibliothèque des Littératures Classiques). Pour plus de commodité, les renvois à cette édition seront désormais abrégés en « O.C.P. ».

peu nombreux mais précieux, et ceux qui sont révélés par la présentation matérielle des livres et recueils ainsi que par l'agencement interne des textes, dont l'ordre de présentation peut avoir été décidé par l'auteur ou l'imprimeur.

L'hypothèse que nous voudrions défendre est que David Ferrand a concouru par son implication personnelle dans l'édition – et pas simplement dans la tâche d'impression – des textes de son ami à faire de lui un auteur : il a en effet joué après sa mort un rôle de « passeur » en imprimant des textes pour certains restés inédits et a pour ainsi dire construit ou érigé, par les choix qui furent les siens, une œuvre posthume.

Cette hypothèse, qui se vérifie assez aisément à l'analyse, met d'ailleurs en exergue la relation paradoxale d'un poète peu soucieux de la bonne tenue de ses livres, peu enclin à « parfaire » ses textes et d'un imprimeur, qui, après la mort de son ami, paraît œuvrer à la « gloire » posthume de celui qu'il présente comme son « ami ». Cependant, on s'aperçoit bientôt que l'implication de l'imprimeur a peut-être été plus loin qu'il ne le laisse entendre. Prenant à cœur ce rôle de passeur, n'est-il pas allé jusqu'à « passer » lui-même du côté de l'auteur, prenant une part singulière à la création du recueil majeur, paru posthume, sous le titre des *Œuvres saintes* ?

I. Une œuvre parue sous le nom d'un auteur incertain

La carrière de Jean Auvray comme poète embrasse une période relativement courte : de ses premières participations au concours poétique du Puy de la Conception à Rouen en 1607 à sa mort intervenue en 1624 au plus tard, soit dix-sept ans tout au plus. On sait notamment, parce qu'il y fait allusion, qu'il a connu l'exil (en Hollande) mais on ignore la raison exacte qui le poussa à quitter Rouen, alors qu'il y était établi comme maître chirurgien et avait commencé à publier : le dernier imprimé sous son nom parut semble-t-il en 1609, si l'on en croit l'abbé Goujet² qui en fait une description précise et cite l'extrait du privilège qui y était reproduit. Il s'agit de *L'Innocence découverte*, tragicomédie, parue « chez Jean Petit, libraire ». Après celle-ci, aujourd'hui perdue et, le petit recueil *Thresor sacré de la Muse sainte* mis à part, qui fut imprimé en 1611 par les soins d'un Rouennais fraîchement installé à Amiens (Jacques Hubault), il ne se rencontre plus d'imprimés sous son nom avant le tout début des années 1620, date approximative de son retour à Rouen. À partir de 1622, en revanche, il publie à nouveau et à un rythme soutenu, plusieurs fois par an et toujours chez le même éditeur : David Ferrand.

En suivant leur chronologie, on peut ainsi reconstituer la liste des œuvres poétiques parues sous le nom du « sieur Auvray », Rouennais :

Cinq pièces satyriques dans : LE/ LABYRINTHE/ D'AMOVR./ OV/ SVITE DES MVSES/ Folastres./ *Recherche des plus beaux esprits/ de ce temps.* Par H.S.F.D.C./ [bois gravé]/ A ROVEN/ Chez Claude le Vilain, Libraire/ & Relieur du Roy, demeu-/ rant à la rüe du Bec, à la/ bonne Renommée./ 1610.

Un premier petit recueil de vers (in-8°) paru à Amiens en 1611 alors qu'il est en exil en Hollande sous le titre : LE/ THRESOR/ SACRÉ/ de la Muse Sainte./ Par M. I. Auvray. M./ Dedié à Très-haultes et très-vertueuses Pirncesses mes/ DAMOISELLES de Longueuille/ & d'Etouteuille./ *Lauda anima mea Dominum : laudabo Dominum in vita mea/ Psallam Deo meo quamdiu fuero. Psal. 145.* / [cul-de-lampe]/ A AMYENS/ De l'imprimerie de Iacques Hubault./ 1611³.

Cinq pièces chrétiennes dans : OEUVRES/ POETIQUES/ SUR LE SVBJECT/ DE LA CONCEPTION/ DE LA TRES-SAINCTE/ vierge Marie mere de Dieu./ *Composez par divers Auteurs.* Recueillies par Adrian Bocage, P. / [gravure : Vierge aux emblèmes]/ A ROVEN. / Chez Guillaume de la Mare dans la/ court dez-Corez prez S. Jean./ Avec Privilège./ 1615.

Une plaquette intitulée LES./ POESMES/ DV SIEVR/ AVVRAY./ Præmiez au Puy de la Conception, An-/née 1621. Avec les Graces de l'Au_/ theur à la Vierge. / *Dediez/ A Tres-Devote & Tres-Docte personne R.P./ Frère GUERIN Minime, Predicateur en / l'Eglise Cathedrale de nostre Dame de Rouen./ A ROVEN./ Chez David Ferrand, rüe aux Iuifs, dans/ la cour des Loges, pres le Palais.*// M. VI. C. XXII. (in-8°, 24 p.)

Un petit recueil intitulé LA POVRMENADE/DE L'AME DEVOTE/ EN CALVAIRE./ Accompagnant son Sauueur, depuis les/ ruës de Ierusalem, jusqu'au tombeau./ *Ensemble une suite de Sonnets sur la Passion, / & autres oeuvres spirituelles.* / PAR LE SIEVR AVVRAY./ [bois gravé : Christ aux outrages]/ A ROVEN/ DE L'IMPRIMERIE DE DAVID FERRAND, ruë aux Iuifs, / à la Cour des Loges, pres du Palais/ M.D.C.XXII (in-12°, 24 ff. sera réédité en 1630 et 1633)

² Claude-Pierre Goujet (abbé), *Bibliothèque française ou histoire de la littérature française*, Paris, 1753, t. XVI, p. 382.

³ Il en existe une autre édition, parue en 1613 à Amiens chez l'imprimeur Geoffroy.

Une troisième plaquette (anonyme et sans lieu) : SATYRES/ SERIEVX/ Sur les affaires de ce temps./ AV ROY./ Grand Roy l'amour du Ciel, la gloire de la terre./ Auûi aymable en paix que redoutable en guerre./ Ces vers autorisez du seau de vos faveurs/ Porteront haut le front malgré la mesdisance, / S'ils parlent rondement & ne sont point flateurs./ C'est pour faire creuer la Peste de la France./ M. D. C. XXII.

Un épais recueil de poésie profane : LE/ BANQVET/ DES MVSES./ OV/ RECVEIL DE/ TOVTES LES SATYRES./ YAMBES, MASCARADES, PA-/ negyriques, Epitaphes, Epythalamas./ Epygrames, Gayetez, Amourettes./ & autres Poèmes Prophanes./ DV SIEVR AVVRAY. / A ROVEN./ DE L'IMPRIMERIE DE DAVID FERRAND/ ruë aux Iuifs, en la Cour des Loges./ pres le Palais/ M. D. C. XXIII./ AVEC PRIVILEGE DV ROY. (in-8°, 2 ff., 400 p., sera réédité en 1624, 1628, 1632 et 1636)

Posthumes :

Une plaquette intitulée : LA VIERGE/ AV PIED DE LA CROIX./ Poème très-docte troué au Cabinet du/ SIEVR AVVRAY après sa mort ou cét/ Auteurs en extaze discourt avec/ la Vierge de diuerses matie-/res, tant Theologiques/ que Morales./ *Divisé par Pauses, ou Sections.*/ [gravure : Vierge de douleurs]/ A ROVEN./ DEL'IMPRIMERIE DE DAVID FERRAND, ruë aux Iuifs, dans la Cour des loges, pres le Palais./ M. D. C. XXIII. (puis 1630 et 1633)

Un recueil : LES/ OEUVRES/ SAINTES/ DV S^R. AVVRAY./ *Desquelles la plus grande partie n'ont encor/ esté veüs ny Imprimées.*/ [gravure : Vierge de douleurs⁴]/ A ROVEN./ Chez DAVID FERRAND, ruë aux Iuifs dans/ la court des Loges, prés le Palais./ M. D. C. XXVI./ AVEC PRIVILEGE. (in-8°, sera réédité en 1634).

Ce qui ressort de cette liste abrégée, c'est tout d'abord le peu de contributions à des recueils collectifs, l'absence d'édition hors d'une zone géographique peu étendue (Rouen, Amiens) et le grand nombre de titres parus chez le même imprimeur, David Ferrand.

Dans chacune de ces publications une dédicace explicite le projet de l'auteur en quête de protection pour sa poésie et anticipe les critiques, en reprenant les lieux communs du poète avocat de son œuvre, dont il excuse « l'imperfection » en promettant de se remettre bientôt à l'ouvrage et de livrer bientôt une version meilleure. À y regarder de près, il semble cependant que la production chrétienne (*Le Thresor sacré de la Muse sainte, La Pourmenade de l'ame devote...*) ait fait l'objet de davantage de soin de la part de son auteur que la production profane, laquelle, rassemblée dans le volumineux *Banquet des Muses*, apparaît par contraste très peu soignée et quelque peu désordonnée.

Dernier recueil paru de son vivant, le livre compile des pièces de jeunesse et d'autres plus récentes, apparaissant comme la somme de tout ce qu'Auvray avait composé jusque-là dans la veine profane. Il s'ouvre sur une dédicace au Président Charles Magnard (« escuyer, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, Président en sa Cour de Parlement de Roüen... »), suivi d'un sonnet (« au mesme ») puis d'un intéressant avertissement « au lecteur » dans lequel Auvray s'emploie à justifier le désordre de son livre par une définition très large du genre satirique, qui sert de concept attracteur pour justifier le fourre-tout qui lui tient lieu de principe ordonnateur : la satire étant aussi bien un plat varié (tel la macédoine) ou « pot-pourry » d'après Varon, qu'un intermède lors d'un banquet entre les « viandes plus solides » et les « r'agoust et les sallades », qu'un genre mêlant les registres tragique et comique, en tant que genre intermédiaire, ou même qu'une forme issue de la langue satyrique, autrement dit des satyres et chèvre-pieds. Après cet avertissement, le lecteur ne devrait donc pas s'étonner de trouver réunies en un volume des pièces qui n'ont rien de commun entre elles (pas d'unité thématique, ni générique, registres sérieux et facétieux mêlés). Le texte s'achève ainsi :

Les hommes d'Etat y remarqueront des vives atteintes sur les corruptions du Siecle ; les esprits mordans et Satyriques prendront plaisir à la vehemence des pointes, et les plus melancholiques y trouveront de quoy derider leur front. Au reste, (mon cher Lecteur) si quelque chose s'est échapé d'incorrect à l'impression, tu en attribu'ras la cause à mes urgentes occupations, et espereras le tout en meilleur ordre à la seconde Edition⁵.

Cependant, le lecteur pouvait longtemps espérer... car l'auteur, comme indiqué précédemment, mourut vraisemblablement peu de temps après l'achèvement du livre, paru dans le courant de l'année 1623. Le livre comporte d'ailleurs un certain nombre de traces de la négligence de l'auteur, qui constituent autant d'énigmes pour le lecteur moderne.

Trois exemples peuvent illustrer cette difficulté. À commencer par la dédicace, sur laquelle il convient de s'attarder. Celle-ci est offerte à « Maître Charles Magnard, Escuyer, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé, Président en sa Cour de Parlement » (1593-1632), qui n'occupa pourtant, comme l'a justement

⁴ Il s'agit de la même gravure que pour la plaquette précédente.

⁵ Fin de l'« Avis au lecteur » cf. Jean Auvray, *Le Banquet des Muses*..., Rouen, D. Ferrand, 1623, f° 4r° (*O.P.C., op. cit.*, p. 317).

relevé Elio Mosele⁶, la charge de président, au titre de laquelle Auvray lui dédie son œuvre, que quelques mois, en 1608, et par intérim, à la mort du premier président Groulard qui l'avait laissée vacante... Comment expliquer qu'Auvray choisit d'insérer cette dédicace anachronique ? La date de 1608 nous ramène au temps où débutait sa carrière de poète, quinze ans auparavant, et à l'année qui le vit précipitamment quitter Rouen. Elio Mosele veut y lire un indice du caractère posthume du *Banquet*. Cependant, d'un autre côté, l'avertissement « Au lecteur », qui lui succède dans le recueil, n'a sans doute pas été rédigé si tôt : le poète y fait en effet allusion, nous l'avons vu, au caractère mixte et compilatoire du recueil qu'il présente comme la somme de ses pièces de jeunesse mêlées à d'autres plus tardives⁷. Peut-on alors imaginer que le recueil, commencé par Auvray, eût été achevé par une autre main... et en ce cas, peut-être, son imprimeur et ami David Ferrand ? Voilà en tout cas qui pose question.

Mais ce n'est pas là la seule énigme. La négligence de l'auteur transparait aussi dans l'impression d'inachèvement qu'impose la lecture de certaines pièces, comme par exemple « Le Voyage de Varades », pièce facétieuse, en alexandrins à rimes plates, qui s'achève sur... un vers impair (v. 191) ! Cette fin abrupte est suivie d'une mention explicative assez désinvolte : « Ce Poème est imparfait, & s'en doit espérer la fin en la seconde Edition »... édition qui, comme cela a été dit, ne viendra jamais. Plusieurs indices signalent ainsi la négligence de l'auteur. Faut-il considérer qu'il était « trop occupé » pour terminer son texte ? Certains ont pu aller plus loin et se demander s'il était encore vivant au moment où paraissait ce recueil important, qui constitue comme le premier volet de ses œuvres complètes.

Enfin, une dernière interrogation peut naître de l'intitulé de certains titres, au sujet desquels le lecteur peut se demander s'ils sont de la main de l'auteur ou de l'imprimeur. Les titres des pièces sont le plus fréquemment génériques (« ode », « sonnet »...) mais quelques-uns annoncent le thème ou exposent les circonstances de leur composition. Deux d'entre eux vont jusqu'à préciser la date de composition : c'est le cas de la « Complainte de la France en l'an mil six cent quinze » et des « Stances panegiriques présentées par l'authheur au roy, et la reyne son espouse en leur ville de Blois. Durant les troubles de 1615 ». Cette précision factuelle est pourtant mise à mal par les faits historiques dans le cas de la seconde, puisque le jeune couple royal, dont les noces furent célébrées à Bordeaux le 28 novembre 1615, fut retardé lors de son voyage de retour vers Paris et ne séjourna à Blois qu'en avril 1616. Que penser alors de cette nouvelle négligence ? La date et la circonstance qui paraissaient précises se brouillent à leur tour. De la même manière, pour d'autres titres, certains qualificatifs paraissent suggérer une difficulté d'étiquetage. C'est le cas du poème intitulé « Épithalame *incertain* ». Or, ici, le qualificatif paraît suggérer une difficulté à appréhender ce texte du point de vue de son sens ou de son genre ; le sous-titre explicatif allant d'ailleurs dans le même sens : « poème choisi par l'authheur pour, comme en un champ spacieux, donner carrière à ses inventions poétiques ». Cette manière de titre pourrait-elle s'expliquer par le fait qu'un autre que l'auteur ait eu à présenter cette pièce au lecteur ?

Ainsi *Le Banquet des Muses*, dernier recueil réputé paru du vivant de l'auteur, pose-t-il un certain nombre de questions quant à la part que ce dernier y a effectivement prise. Sa date de parution (1623) renforce l'impression d'inachèvement en éveillant le soupçon : l'imprimeur a-t-il achevé un livre commencé par l'auteur ? L'auteur a-t-il à ce point délaissé ce livre, pourtant le plus important, quantitativement, qu'il ait jamais édité ? Ou convient-il de considérer que ces incohérences et ce laisser-aller ne sont que la marque qui distingue le genre satirique des autres genres poétiques pratiqué par le poète, et notamment la poésie chrétienne, qui requiert, elle, un soin plus particulier ?

Autant de questions qui, jetant un certain trouble sur l'auctorialité de ce recueil, orientent en tout cas notre attention vers les œuvres suivantes, œuvres posthumes, et vers la part que David Ferrand prit dans leur genèse.

II. David Ferrand, l'interprète des « intentions » de l'auteur

Si le statut du *Banquet des Muses* paraît incertain – œuvre imprimée par l'auteur dans la précipitation, œuvre partiellement posthume ? – c'est en raison des indications contradictoires qu'il comporte. Remarquons cependant que ni cette première édition, ni les suivantes n'ont conservé de traces du projet hypothétique que l'imprimeur eût pu avoir pour elles. Le recueil a en effet été régulièrement réimprimé par David Ferrand après la mort d'Auvray : des exemplaires datés de 1624, 1628, 1632 et 1636 ont été décrits et peuvent, pour la

⁶ Elio Mosele, « Conjectures et suppositions : notes pour une biographie de Jean Auvray », *Quaderni di lingue e letteratura* XIV(1989), p. 149-166.

⁷ Cf. Jean Auvray : « quelques Poèmes sont icy inserez qui furent jadis le pucelage de ma Muse, et partant d'un stille moins nerveux et de termes moins rehaussez, tout semblables aux fruits hastifs, encore acerbes ou insipides (quoy qu'en ces premières fougues parassoit desjà combien j'aurois un jour de crédit avec les Sœurs) », *Le Banquet des Muses, op. cit.*, f^o3r^o (O.P.C., op. cit., p. 315)

Commenté [GB1]: Accent ?

Commenté [SC2R1]: Non, pas dans le texte original.

Commenté [GB3]: En italique dans le texte ?

Commenté [SC4R3]: Non, c'était un effet de soulignement de ma part. On peut supprimer l'italique.

plupart, être aisément retrouvés⁸ ; mais pour toutes ces réimpressions, derrière la page de titre qui seule varie ou presque⁹, le contenu du volume reste peu ou prou le même, les pièces liminaires demeurent inchangées depuis la première édition et continuent de promettre une meilleure version « à la prochaine édition », sans que jamais l'imprimeur ne prenne la peine d'explicitier les raisons qui le poussent à réimprimer le livre, ni ne mentionne le décès de l'auteur. Il en va tout autrement des recueils posthumes de Jean Auvray, imprimés à l'instigation de David Ferrand, à partir de 1624.

À partir de la mort du poète, en effet, les inédits de la veine chrétienne qui paraissent chez David Ferrand sous le nom du « sieur Auvray » portent ostensiblement la marque de l'imprimeur, qui a pris le soin d'y insérer plusieurs « notes » de sa main, avis et dédicaces en vers ou en prose, signées de son nom ou de ses initiales. Cette différence d'implication de la part de l'éditeur départage nettement ces œuvres posthumes – présentées comme l'ensemble des « œuvres saintes » selon ses termes, autrement dit d'inspiration chrétienne – de la somme inachevée et imparfaite que représentait le seul recueil de poésie profane du *Banquet des Muses* : pour ce dernier, il se contente de proposer de nouvelles émissions de l'ensemble disparate déjà édité, y adjoignant toutefois à partir de 1628 la tragédie de *L'Innocence découverte*, que le poète avait composée au tout début de sa carrière.

L'indice le plus clair et le plus manifeste de la prise en main des œuvres de notre auteur après sa mort figure dans la plaquette de *La Vierge au pied de la Croix* (1624), dont le seul exemplaire connu est conservé dans le fonds ancien de la Bibliothèque de la Sorbonne¹⁰. La page de titre et toutes les pièces liminaires scénarisent la transmission du poète à l'éditeur d'une charge symbolique, pour mettre en scène la sauvegarde de débris recueillis au cabinet de l'auteur disparu et le devoir d'honorer sa mémoire en publiant la somme de « toutes ses œuvres saintes ». Deux courtes notes de l'imprimeur encadrent le long poème éponyme, inédit et inachevé. David Ferrand tente d'y susciter l'attente du lecteur en piquant sa curiosité : la note d'ouverture présente le poème comme un « petit eschantillon, convenable pour la Saison où nous sommes » d'une œuvre plus ambitieuse à venir¹¹ ; la note de clôture reprend la même image, et les mêmes termes, soulignant à son tour la démarche publicitaire et commerciale de celui qui, détenant des inédits, retarde leur parution par manque de temps, mais saisit malgré tout l'occasion que lui procure « la saison »¹² pour tirer parti de ces textes :

Tu vois (Amy Lecteur) que la Parque ayant tranché la vie de nostre Autheur, coupa par un mesme moyen le fil de ses pieux desseins, cet ouvrage requerant une plus ample estenduë, ainsi comme tu le peux considerer par sa fin qui tendoit à faire un petit Tableau racourcy de la Vie, des mœurs, Mort, et Passion de nostre Sauveur : Ne voulant neantmoins te priver de la lecture d'iceluy, je te le presente (bien qu'imparfait) attendant de te faire voir le reste de ses œuvres Saintes toutes en gros, qui sont autant admirables (qui s'en soyent jamais veuës au monde : m'excusant si la Saison m'a forcè de te faire voir ce petit eschantillon, Adieu.

On remarquera ce faisant que David Ferrand dit regretter de n'avoir pu réaliser plus rapidement l'édition des *Œuvres saintes* pour une raison qui nous est familière : « la Parque ayant tranché la vie de nostre Autheur, coupa par un mesme moyen le fil de ses pieux desseins », écrit-il. Et il insistait déjà dans la première note sur le désordre dans lequel ces papiers avaient été retrouvés :

J'avois une extrême envie (Benevole Lecteur), de te faire voir en ce temps Saint, toutes les œuvres Saintes trouvées au Cabinet du Sieur Auvray apres sa mort, mais le peu de loisir, et la difficulté des divers manuscrits que j'ay trouvez en plusieurs parcelles et en mauvais ordre (la mort ayant couppé le fil de ses desseins) empeschent l'effect de ma bonne volonté :

⁸ Cf. « Bibliographie », dans *O.P.C.*, *ibid.* p. 62-63.

⁹ La première édition est intitulée : « Le Banquet des Muses, ou recueil de toutes les satyres, yambes, mascarades, panegyriques, épitaphes, épithalames, épygrammes, gayetez, amourettes et autres poëmes prophanes du sieur Auvray, Rouen, David Ferrand, 1623 » ; la seconde : « Le Banquet des Muses, ou vers satyriques du sieur Auvray, Rouen, David Ferrand (sic), 1624 » ; la troisième : « Le Banquet des Muses, ou les divers Satyres du Sr. Auvray, contenant plusieurs poëmes encore non veus ny imprimez. Ensemble est adjousté l'Innocence découverte, tragi-comedie par le même autheur, Rouen, David Ferrand, 1628 [en fait cette édition ne comporte comme inédits que la tragédie annoncée, les « stances funebres à la mémoire de Claude Groulard et une pièce inachevée : « Les courtisans folastres ».] ; l'édition de 1636 reprend le même titre que celle de 1628 ; celle de 1632 présente, sous un titre assez différent (« Les Satyres du sieur Auvray (sic), contenant plusieurs poëmes non encore veus, ny Imprimez. Ensemble est adjousté l'Innocence découverte par le mesme Autheur, Rouen, David Ferrand, 1632. ») le même contenu que celles de 1628 et 1636.

¹⁰ Plaquette in-8°, conservée actuellement à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne, dans le fonds ancien, sous la cote RRA 6(303) ; désormais numérisée et consultable dans la salle Saint-Jacques.

¹¹ Première note de l'imprimeur au lecteur.

¹² C'est-à-dire Pâques, comme le suggère le thème et le qualificatif par lequel David Ferrand désigne la saison en question : « J'avois une extrême envie (Benevole Lecteur), de te faire voir en ce temps Saint... » écrit-il au début dans la première note au lecteur (cf. *La Vierge au pied de la Croix*, 1624 p. 3, dans *O.P.C.*, p. 613).

Ainsi David Ferrand se pose-t-il dans les marges de ce premier ouvrage posthume en découvreur d'une œuvre inédite, qu'il annonce vouloir restaurer et livrer au public, dont il espère rencontrer la curiosité. Il présente son travail d'édition en creux comme un travail de longue haleine et ardu, en raison du désordre dans lequel cette œuvre lui est parvenue : premier éditeur d'Auvray, David Ferrand fut aussi le premier à s'interroger sur ses « intentions » (« le fil de ses desseins » ayant été « coupé »).

L'œuvre majeure annoncée paraît deux ans plus tard, sous la forme d'un gros volume, intitulé *Les Œuvres saintes du sieur Auvray*¹³.

Comme la plaquette qui en faisait la réclame deux ans auparavant, le recueil porte l'empreinte du travail d'éditeur réalisé par David Ferrand : il y insère une dédicace, de sa main, à « Messire Alexandre de Faucon, Seigneur de Ris (...) conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, et premier President en sa Cour de Parlement de Normandie »¹⁴, dans laquelle il revient sur sa démarche d'édition, ainsi qu'une ode « Au Sieur Auvray sur ses *Œuvres Saintes* » (signée « D.F. »).

La dédicace est riche d'enseignements sur l'attitude de David Ferrand vis-à-vis de cette œuvre posthume. Comme deux ans plus tôt, il y justifie longuement son projet :

Ce me seroit reputé à coulpé d'ingratitude, si [...] je venois à ensevelir dans les obscures tenebres de l'oubly sa Memoire, à qui de tout temps j'ay eu une telle obligation que je n'estimeray jamais *mes veilles* mieux employées, que lorsqu'elles seront employées à sa plus grande gloire. C'est pourquoy voulant donner l'essor à ses derniers essais, et considerant qu'il y avoit de la risque, si pour me monstrier officieux, je venois faire banqueroute à mon devoir, et au lieu de les conserver comme Amy, je les laissois sans abry, exposez à l'envie et à la mesdisance, j'ay osé prendre la hardiesse de faire eslection de vostre Authorité, Doctrine et Justice pour leur consacrer etc.[...] ¹⁵

Puisqu'il est, dans le cadre de ce recueil, sujet de l'« œuvre » de l'éditeur, les mots employés par David Ferrand méritent d'être relevés, car ils sont ici assez révélateurs de la manière dont lui-même conçoit et expose son travail : sous la métonymie, d'abord, des « veilles » passées à mettre en ordre et finalement à mettre en œuvre « les derniers essais » du poète qu'il présente comme son « amy ». La manière dont l'imprimeur parle de sa propre tâche lui confère presque le statut d'auteur, du moins tâche-t-il d'apparaître comme son digne héritier. Puis, toujours au seuil du recueil, il précise le rôle qu'il entend jouer dans l'ode qu'il a composée à la mémoire du poète disparu. Il y rend d'abord hommage au travail de l'ami qui n'est plus, en soulignant qu'il fit avant tout œuvre de poète, puisqu'il est celui qui « donna l'estre » à la « brigade immortelle », autrement dit aux Muses. Le rôle du poète est celui de donner vie à ses vers. Quant à Ferrand, il lui revient de protéger et de veiller sur les œuvres de ce dernier. Au troisième sizain, il revient, enfin, sur la scène de passation ou de transmission qui l'a autorisé à entrer à son tour dans le processus créateur :

Estant prest de rendre l'esprit
Entre mes mains il vous commit
Me disant : « pour mes œuvres saintes
Fay que quelqu'un soit leur appuy,
Qui puisse empescher les atteintes
Des Censeurs du labeur d'autrui¹⁶.

On comprend à la lecture de ces pièces liminaires insérées par David Ferrand que le recueil posthume des *Œuvres saintes* a été pensé et ordonné par lui, l'imprimeur, dont l'intention manifeste était de rendre hommage à l'œuvre de son ami (et de ne pas laisser inexploitées ces pièces qui lui étaient échues après la mort de ce dernier). David Ferrand revendique ainsi un rôle de passeur dans la transmission des œuvres d'Auvray.

III. L'œuvre de David Ferrand : jusqu'où s'étend le « labeur » de l'imprimeur ?

La part de la logique commerciale et celle de l'amitié sincère sont impossibles à démêler dans le cas des *Œuvres saintes* : l'œuvre chrétienne d'Auvray, à partir de 1624, a été entièrement remodelée et agencée par son imprimeur. Ce premier point est assez aisé à mettre en évidence. Toutefois il paraît également évident

¹³ *Les Œuvres Saintes du S^r Auvray*, Rouen, David Ferrand, 1626 (« avec privilège » alors qu'il n'en comporte aucun extrait), in-8°, 3 part. (8) - 160 - 88 - (14).

¹⁴ Aucun anachronisme dans ce cas-ci : Alexandre Faucon de Ris est alors effectivement le Président du Parlement de Rouen en titre, c'est le successeur de Charles Magnard à partir 1608 et il occupa cette charge jusqu'à sa mort en 1628... Cependant, le recueil des *Œuvres saintes*, comme *Le Banquet des Muses*, allait connaître plusieurs rééditions, dont la dernière en 1633 parut cinq ans après la disparition de Charles de Faucon, sans que David Ferrand n'éprouvât le besoin d'en changer la dédicace.

¹⁵ Jean Auvray, *Les Œuvres Saintes*, op. cit., f° 1v°, dans *O.P.C. op. cit.*, p. 658).

¹⁶ Jean Auvray, *ibid.*, f° 3v° (*O.P.C.* p. 660).

à la lumière de certains indices que l'imprimeur ne s'est pas arrêté à cette tâche d'agencement et d'ordonnement et que son rôle exact reste à déterminer.

Il est patent que David Ferrand a pris à cœur son rôle d'éditeur dans la constitution du recueil des *Œuvres saintes*. S'il déplorait le désordre dans lequel il avait retrouvé au cabinet de l'auteur ces « divers manuscrits [...] en plusieurs parcelles et en mauvais ordre », il s'est efforcé de surmonter cette difficulté et de réagencer le tout, suivant une logique propre, que l'on peut deviner sinon interpréter¹⁷, au contraire du *Banquet des Muses*, qui, en 1623, paraissait « dans le désordre », on s'en souvient, un désordre sans doute délibéré et – revendiqué.

Il en va donc tout autrement des *Œuvres saintes*. L'agencement du recueil fait tout d'abord apparaître des ensembles thématiques bien ordonnés. Le livre s'ouvre sur une première série de pièces liées au Palinod. S'y dessine un ensemble qui suit la chronologie traditionnelle de l'organisation du concours : d'abord une « invitation aux poètes, pour le puy de la Conception de la Vierge », puis une « suite de chants royaux », des « stances sur le mesme subject », des odes, et enfin deux pièces de « Grâces rendues à la Vierge », qui étaient composées puis lues en public à la fin du concours, au moment de la remise des prix, par les lauréats de l'année précédente. Ainsi la structure de ce premier ensemble évoque-t-elle, par son ordre générique, une session du Puy de la Conception dans son ensemble, de l'ouverture de la manifestation à sa clôture en passant par les différentes épreuves proposées. Le seul écart est ici l'inversion d'ordre entre sonnets et odes, l'ordre rituel invitant d'abord les auteurs de chants royaux, puis ceux de ballades (genre non pratiqué par Auvray et donc non représenté ici), puis les auteurs de stances, de sonnets et enfin ceux qui ont choisi la catégorie des « odes ». La chronologie est donc celle du Puy et non de l'œuvre : les poèmes qu'y insère David Ferrand, par formes poétiques, ont du reste été composés à des périodes différentes de la vie du poète, depuis ses débuts au Puy en 1607 jusqu'à ses dernières participations, peu de temps avant sa mort et les pièces les plus anciennes se mêlent ici aux plus récentes. Il ne s'agit donc pas tant d'évoquer la carrière personnelle du poète que le Puy de la Conception lui-même, illustré par les pièces les plus remarquables composées par l'un de ses champions.

Après ce premier ensemble, dont l'unité est évidente, suivent divers regroupements de pièces poétiques, ordonnées elles aussi selon leur thématique : tout d'abord vient un ensemble intitulé « Sur la Naissance du Sauveur », suivi d'évocations du Christ à travers des figures jumelles comme celle de saint Jean-Baptiste et de saint Jacques le Grand ; puis vient un nouvel ensemble ayant pour thème « le Saint Sacrement de l'Autel », suivi du « Triomphe de l'Église » à la portée plus nettement politique dans le contexte de la fin de la Ligue ; ce second ensemble est suivi d'un autre sur la Passion, qui reproduit presque à l'identique, le contenu du petit recueil paru en 1622 sous le titre de « La Pourmenade de l'ame devote en Calvaire » et le texte du fragment paru en 1624, « La Vierge au pied de la Croix » ; enfin le recueil s'achève sur un « Parallèle du Mont Carmel avec le Montparnasse », un sonnet « Sur la Résurrection du Sauveur » et, enfin, « A l'honneur de Saint Romain, archevêque de la ville de Rouën ». Si l'ordre, dans cette seconde partie, paraît plus flottant, il esquisse néanmoins lui aussi un récit ou un itinéraire : celui de la religion chrétienne et catholique, depuis l'Immaculée Conception jusqu'à la résurrection du Christ, et au-delà de celle-ci la permanence de la parole du Christ à travers l'institution de l'Église et les Saints, parole exaltée par la poésie du poète catholique et rouennais Jean Auvray. Significativement aussi David Ferrand choisit de commencer le livre par Rouen et sa « Fête aux Normands » (le Palinod) pour le clore sur l'évocation de Saint Romain, vainqueur du « Monstre d'Herésie » et figure tutélaire de la capitale normande.

Ce faisant, il semble que l'imprimeur David Ferrand ait voulu célébrer tout autant le Puy de la Conception que la mémoire de son ami. L'agencement choisi ne reflète en effet pas la chronologie réelle de la genèse des textes. L'ordre initial dans lequel les poèmes déjà publiés du vivant de l'auteur avaient paru antérieurement n'est pas non plus toujours respecté. Ainsi, si la structure du recueil de *La Pourmenade de l'ame devote en Calvaire* a été globalement conservée, certains déplacements ont été opérés. Pour certains d'entre eux, des traces matérielles trahissent d'ailleurs ces déplacements récents, imputables à David Ferrand. C'est le cas notamment de la suite des sonnets sur la Passion, qui de huit pièces (dans l'édition originale en 1622) passe à sept sonnets (dans *Les Œuvres saintes* de 1626) : or, la page en 1626 conserve la trace de ce

¹⁷ Ce soin apporté à la composition des *Œuvres saintes* peut d'ailleurs expliquer que plusieurs travaux aient cherché à en expliquer le sens ou les choix : une thèse américaine y a été consacrée, celle de Jacqueline A. O'Hara, qui aborde la structure du recueil sous un angle herméneutique postulant l'existence d'une clé de lecture alchimique (cf. Jacqueline Ann O'Hara, *Les Œuvres saintes of Jean Auvray : A Critical Edition and an Alchemical Study*, thèse de doctorat, Université du Minnesota, 1980.) De la même manière, un article de Lance K. Donaldson-Evans aborde la structure d'un sous-ensemble du recueil (la « Suite de sonnet sur la Passion du Sauveur ») en suggérant un sens numérolgique, c'est-à-dire une concordance symbolique entre le nombre de sonnets (7) et le sujet biblique qu'ils abordent (cf. Lance K. Donaldson-Evans, « D'Auvray's Seven Sonnets on the Passion of the Saviour : A Meditative Sonnet-Sequence », *French Studies*XXV, 4, (oct. 1971), p. 385 – 400.

transfert vers un autre sous-ensemble du recueil, car ces sonnets étaient numérotés de I. à VIII. Et le septième sonnet dans le recueil de 1626 conserve sa numérotation originelle : « VIII. » (alors même qu'il n'est plus précédé d'un sonnet « VII. »). La pièce disparue a, quant à elle, intégré un nouvel ensemble : celui des « sonnets spirituels ». Le nombre « 7 » peut-il revêtir une signification d'ordre numérologique, comme l'a suggéré l'étude que Lance K. Donaldson-Evans a consacré à cet ensemble de sonnets ? Dans ce cas alors, qui peut dire si cette signification avait été recherchée par l'auteur ou son premier éditeur ? De même, d'autres pièces y ont été imprimées avec les *Œuvres saintes* dans une version substantiellement augmentée par rapport à la première connue : c'est le cas de l'« odelette sur l'humble stile du présent livre » qui ouvrait en 1622 le recueil de *La Pourmenade*¹⁸ et comptait 66 vers ; dans *Les Œuvres saintes* le même texte devient une ode longue de 132 vers et porte désormais sur le thème de la Nativité¹⁹. C'est un cas de remploi intéressant d'un point de vue génétique, mais comment savoir si la seconde version était celle que l'auteur eût retenue, et non un « essai » sans lendemain, abandonné dans son tiroir ?

Toujours est-il que la présence dans le recueil de telles énigmes ouvre une brèche dans le monument imprimé, érigé par l'imprimeur à la mémoire de son ami poète disparu. Jusqu'où s'est étendu le labeur de l'imprimeur ?

Un dernier fait, enfin, est de nature à troubler un peu plus l'auctorialité de ces pièces déplacées, remodelées ou remployées et jette le soupçon sur un grand nombre des textes inconnus, car inédits, que propose le recueil. Car David Ferrand ne fut pas seulement l'ami et l'éditeur d'Auvray : il était lui-même également auteur²⁰. On lui connaît notamment *La Muse normande*, cette somme de pièces satiriques, composées en langue purinique (ou « gros normand », c'est-à-dire le parler des gens de métiers des bas quartiers de Rouen), parue en feuillets de 1625 à 1655. Alexandre Héron, qui en donna le premier une édition critique rassemblant tous les volumes connus²¹, a découvert ce faisant un curieux transfert, sur lequel nous allons revenir maintenant.

Alexandre Héron a en effet mis en évidence que David Ferrand avait inséré dans le groupement de « Stances sur l'Immaculée Conception » au début des *Œuvres saintes*, une pièce qui fut primée au Puy en 1622. Cette pièce dont l'incipit est « Quand je voy le tonnerre espargnant le Laurier... » apparaît dans le recueil de 1626 aux pages 41-42, sans aucune mention particulière²². Pourtant cette pièce n'a vraisemblablement pas été composée par Auvray : d'après le registre et le recueil manuscrit du Palinod²³, son auteur, primé en 1622, serait en effet... David Ferrand !

¹⁸ Jean Auvray, *La Pourmenade de l'ame devote en Calvaire...*, Rouen, David Ferrand, 1622, f° 3r°-f° 4v°, dans *O.P.C. op. cit.*, p. 199-202.

¹⁹ Jean Auvray, *Les Œuvres saintes...*, Rouen, David Ferrand, 1626, p. 87-92, dans *O.P.C., ibid.*, p. 707-712.

²⁰ David Ferrand se présentait ainsi comme poète occasionnel au concours du Puy de la Conception, pour l'organisation duquel il semblait tenir un rôle de premier plan : celui d'amuseur au sein de la seconde partie de la manifestation, consistant à rejouer sur un mode satirique et parodique, le concours qui venait de se terminer. Au sujet de ces « Puy de risée », voir notamment Jean Lafond, « A travers les manuscrits des Palinods de Rouen "Puy d'Amours" et "Puy de Risée" au XVIe siècle », *Revue des Sociétés savantes de Haute-Normandie*, 12, (1958), p. 9-24 ; et, plus généralement, sur les productions liées au Puy de la Conception : Denis Hüe, *La Poésie palinodique à Rouen (1486-1550)*, Paris, Honoré Champion, 2002.

²¹ Alexandre Héron, *La Muse Normande de David Ferrand, publiée d'après les livrets originaux...*Rouen, E. Cagnard, 1891-1894, 5 vol.

²² *O.P.C., op. cit.*, p. 676-677.

²³ *Recueil des Palinods de 1612 à 1630*, ms. conservé à BM de Rouen, liasse G1 du Fonds de l'Académie, f° 117 r°/v°.

STANCE
Qui a emporté le soleil .

Quand je voy le tonnerre espar^{er} le Launer
Brûler, brizer, broyer, les grands cœurs en poudre
Pourquoy di-je mon Dieu par vn don singulier
N'exempterois tu pas ta Mere de la foudre ?

Quand je voy le Phenix sous la tombe reclus
Repasser de Charon l'irrepassable barque
Vierge ce di-je alors je ne m'estonne plus
Que viuante tu sois du ventre de la Parque .

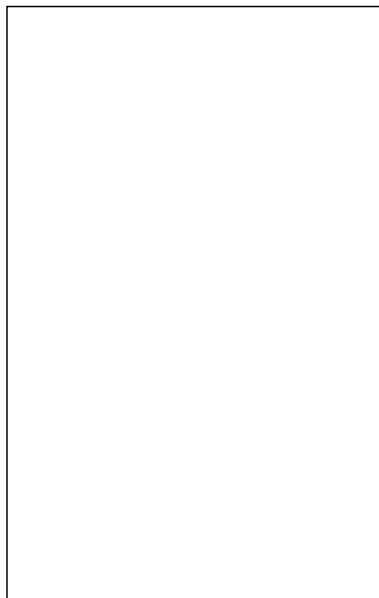
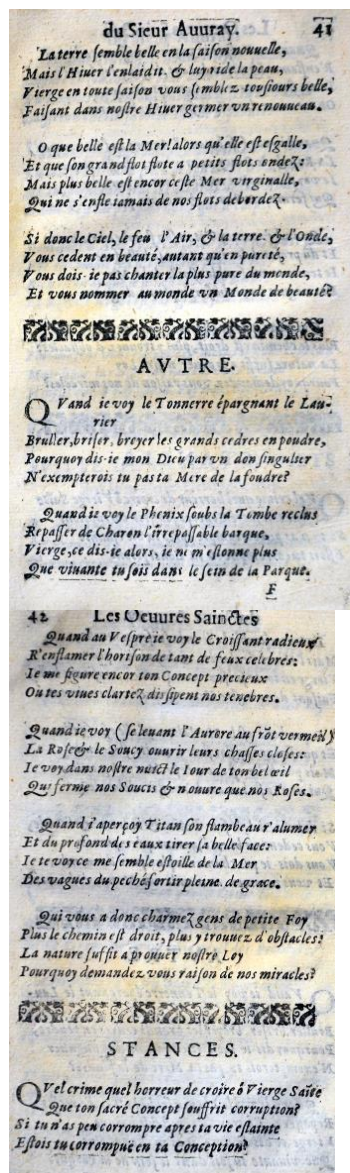
Quand au vespre je voy le croissant radieux
R'enflamer l'horizon de tant de feux celebres,
Le me figure encor ton Concept precieux
Outes viues clartéz, dissipent nos tenebres .

Quand je voy, se leuant l'Aurore au firmament
La Rose & le Soucy ouuir leurs chasses d'or
Le voy dans nostre nuit le beau jour de ton ont
Qui faine nos soucis & nouure que nos Reson

Quand j'aperçoy Titan son flambeau radieux
Et du profond des eaux tirer sa belle face,
Le te voy ce me semble, Estouille de la mer,
Des vagues du peche sortir pleine de grace .

Qu'vous à donc chamez contempneurs de dieu
Que respondront icy vos modernes oracles
Si nature suffit a prouuer nostre foy
Pourquoy demandez-vous raison de nos miracles

S. Juvard.



Puisque aucune marque autour du texte ne permet de différencier celui-ci des autres, le dessein de David Ferrand demeure énigmatique. Quel effet pouvait-il rechercher en faisant passer l'un de ses propres textes pour ceux d'un autre ? Cette énigme en tout cas entretient le doute et brouille un peu plus le rapport de ce livre à son auteur présumé. Car dès lors rien ne permet plus de savoir si d'autres pièces – dix-sept sont inédites – n'auraient pas été composées par l'imprimeur et non l'auteur « affiché ».

Cette possibilité pourrait ainsi fournir une clé d'attribution pour le poème intitulé « Invitation aux Poètes, pour le Puy de la Conception de la Vierge », qui ouvre le recueil des *Œuvres saintes*. Cette pièce de circonstance, qui peut avoir été proposée pour orner l'affiche dans les mois précédant le concours, comporte

un indice de date, discordant avec les maigres éléments biographiques permettant de retracer la carrière de Jean Auvray. La fin du texte fait référence au Prince en titre cette année-là, un certain « Bretel » :

Sus donc (cheris des Dieux) Bretel l'appuy des vers
Vous semond d'accepter la glorieuse Lice,
Ne craignez que le Droit y marche de travers :
Ce Prince tous les jours exerce la Justice.

Puis vos Juges seront ces favoris des Sœurs,
Ces vieux routiers de Pinde, esprits nez aux sciences,
S'ils vous semblent un peu trop rigoureux censeurs
Accusez vos deffauts, non leurs experiences.

Deux personnages ayant eu à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation du concours peuvent être les destinataires de ce texte : il peut s'agir de Raoul ou de Louis Bretel. Raoul Bretel, désigné dans le registre « noble homme, M^e Raoul Bretel, S^r de Grémonville, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Normandie » exerça la fonction de Prince en 1618²⁴. Louis Bretel, son oncle, était quant à lui, chanoine. Il fut prince du Puy en 1622. La référence à la « Justice » exercée « tous les jours » par ledit prince paraît davantage désigner Raoul que Louis... mais alors comment et pourquoi Jean Auvray, qui était selon nos sources alors absent de Rouen, eût-il composé cette pièce d'invitation ? On sait en effet qu'il ne revint à Rouen et ne recommença à participer au Puy qu'à partir de 1621. Ce peut-il que l'imprimeur eût, dans ce cas encore, inséré dans le recueil d'Auvray, une pièce dont ce dernier ne fût pas l'auteur ? Impossible de le déterminer mais l'hypothèse n'est pas invraisemblable.

Elle l'est d'autant moins si l'on prend en compte la genèse de la propre œuvre majeure de David Ferrand, *La Muse Normande*, qui commença de paraître vers la même époque (1625). En effet, Alexandre Héron, qui en établit l'édition critique, relève justement dans son introduction le point suivant :

Quand nous disons *La Muse Normande* « de » David Ferrand, nous savons bien que les pièces reproduites ici d'après les livrets originaux sont loin de lui appartenir toutes, et que, même dans *L'Inventaire général* de 1655, il se trouve, de son propre aveu, neuf ou dix pièces dues à des auteurs différents²⁵.

En somme, David Ferrand, en tant qu'auteur ou imprimeur, n'a pas cherché à établir l'œuvre « d'un » auteur au sens d'écrivain. Le sens d'auteur au sens d'*auctor*, c'est-à-dire d'*instigateur* semble avoir plus de sens ici. C'est pourquoi l'éditeur de *La Muse Normande* peut conclure :

Mais qu'importe : c'est bien à lui que *Muse Normande* doit sa première origine : il en conçut l'idée, il compose une grande partie des pièces qu'elle comprend, et ces pièces peuvent compter parmi les meilleures ; il les imprima toutes. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier un titre qui, depuis longtemps d'ailleurs, est consacré par l'usage²⁶.

La part prise par David Ferrand dans la genèse des œuvres posthumes de son ami Jean Auvray peut ainsi paraître difficile à estimer et l'attribution des pièces contenues dans le volume paru en 1626, plus incertaine qu'elle ne le semble à première vue. Ce qui est en question ici c'est la notion même d'attribution ou d'assignation d'une œuvre à un nom d'auteur. Il semble que dans le cas du travail mené par David Ferrand pour éditer et publier ces textes épars, retrouvés en « plusieurs parcelles et mauvais ordre », le problème central ait été avant tout de leur conférer un ordre et un sens, afin d'en faire un véritable livre, retraçant ou reconstituant le fil perdu de « ses pieux desseins », pour reprendre les termes de l'imprimeur à propos de ces manuscrits. Et si l'œuvre elle-même s'est trouvée augmentée de quelques pièces qui n'étaient pas de la main d'Auvray, du moins ces dernières devaient cependant faire partie d'un même ensemble, initié par l'auteur original, aux yeux de l'éditeur. Un ensemble aux contours plus larges, difficiles à définir, mais débordant indiscutablement la notion d'« auteur » au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

La genèse des *Œuvres saintes du sieur Auvray*, œuvre posthume à l'auctorialité incertaine, illustre la difficulté posée par le régime singulier de la création poétique en une époque où s'esquisse la figure fragile de l'auteur et où la propriété intellectuelle n'est pas encore. Dans le cas d'Auvray, si l'épisode de transmission symbolique de l'auteur à son ami éditeur, relaté par l'imprimeur David Ferrand, souligne indiscutablement

²⁴ Cf. Table chronologique des Princes ou presidens, des juges ou academiciens, des laureats ou acteurs des Palinods de Roüen.... ms BM Rouen [1061 / Y 68]

²⁵ Alexandre Héron dans David Ferrand, *La Muse normande, op. cit.*, vol. 1, 1891, p. XIII.

²⁶ Alexandre Héron, *ibid.*

que cette propriété pouvait revêtir un sens, qu'il illustre par exemple son propos sur la nécessité de protéger le fruit de son « labeur » vis-à-vis des « atteintes des Censeurs », l'œuvre pourtant admettait comme principe génétique l'écriture collaborative ou une forme de « polyauctorialité », au-delà même de la mort de l'auteur.

C'est toutefois par le témoignage de l'imprimeur, les indices qu'il a pu nous laisser, que cette modalité collaborative peut être appréhendée. Le caractère posthume du livre étudié y joue assurément un rôle important. Il en va autrement des ouvrages parus antérieurement, du vivant du poète. Pour ceux-là en effet, faute d'indices ou de commentaires de la part de l'auteur, l'éditeur moderne doit se contenter de relever énigmes et incohérences, qui l'empêchent de fournir l'ébauche même d'une hypothèse quant aux circonstances de leur genèse.

Résumé

Les œuvres du poète rouennais Jean Auvray (1580 ?-1624) sont longtemps restées une énigme pour la critique universitaire, à l'image de celles de nombreux autres *minores* de la période.

Du point de vue éditorial, le cas de Jean Auvray se révèle à l'étude à la fois exemplaire et singulier. Si ses textes ont en leur temps trouvé place au sein de quelques recueils collectifs normands, ils ne semblent pas avoir beaucoup circulé ailleurs. Pourtant, d'assez nombreux imprimés et, parmi eux, deux importants recueils ont été publiés sous son nom de son vivant et juste après sa mort : *Le Banquet des Muses*, Rouen, D. Ferrand, 1623 et *Les Œuvres saintes*, Rouen, D. Ferrand, 1626). Et ces livres, conservés en bibliothèque, sont parvenus jusqu'à nous.

Appréhender la genèse de ces recueils sous l'angle du rapport de l'imprimeur David Ferrand à leur auteur Jean Auvray peut permettre d'esquisser quelques hypothèses. Une telle carrière poétique s'explique en effet en partie par le rôle particulier que joua l'imprimeur D. Ferrand – qui se disait l'ami de Jean Auvray – dans l'élaboration de l'œuvre de ce dernier, notamment posthume. L'imprimeur y a pris une part, qu'il s'efforce de justifier et d'expliquer dans les marges des recueils imprimés après la mort du poète. Les explications données constituent un premier et intéressant témoignage permettant d'ouvrir quelques pistes sur la nature de son travail d'éditeur. Car il ne s'est pas contenté d'imprimer les œuvres de Jean Auvray mais a « édité » les manuscrits qu'il a retrouvés dans le cabinet de l'auteur après sa mort. La nature de ce travail d'édition, ce qui l'implique, ce qu'il peut signifier, souligne l'implication personnelle qui fut la sienne dans la genèse de ce recueil posthume. Se posant en exécuteur testamentaire, David Ferrand semble être allé jusqu'à tenter de parachever l'œuvre interrompue : les choix de composition qui furent les siens, les textes qu'il choisit de publier et d'offrir au public, après y avoir « remis de l'ordre », selon ses propres termes, et allant jusqu'à insérer dans le livre au moins une pièce qui n'était pas de la main du poète, suggèrent un rapport à l'œuvre qui dépasse la simple édition.